

LES ECHOS DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 20 octobre 2008

Présents :

Majorité : Mrs Bénard, Leloup, Coeurderoy, Mercier, Grignon, Dansault, Mazaleyrat, Larue, Fontenay, Martin, Charron, Mds Frappeau, Masson, Lothion, Hoeve, Carréduaire, Fournier, Camard, Pontlevoy, Smeets, Veille, Bermont

Opposition : Mrs Engels, Villoteau, Dauvergne, Mds Guillaumin, Cabanel

Point particulier

Démission de Madame LACASSAGNE pour raisons personnelles, elle est remplacée par Md FRAPPEAU

Approbation du Conseil Municipal du 24 septembre 2008

Intervention de l'opposition sur les points suivants :

- Page () Md Cabanel demande que l'on change, au sujet du transport scolaire, le mot tarification par le mot remboursement.
- Page() Mr Engels demande que l'on ajoute énergie renouvelable pour la rénovation de la salle Bernadette Delprat.
- Page() Md Cabanel demande que l'on inscrive la remise en état de la ruelle
- Page() Md Guillaumin demande le déplacement de la pancarte de rue Anne de Lecouvreur
- Page () Md Cabanel demande que l'on fasse apparaître le transport scolaire pour le soutien scolaire.

Déclaration de Madame Smeets

Madame Smeets revient sur des délibérations du dernier conseil municipal, tout en précisant qu'elle était absente à celui-ci. Et affirme que :

- Le budget supplémentaire est en application dans d'autres communes (Notre Dames D'oé et St Pierre des Corps) ;
- Les communes ne peuvent, à ce jour, se passer de celui-ci car il est un budget d'ajustement.

Ordre du jour :

1) Virement de crédits et décision modificative n°1 au budget principal 2008

Renégociation des emprunts en juin 2008

* Monsieur Dauvergne demande qu'il soit précisé sur les documents à quoi servent les sommes 61 000 et 81 000€. Car il est difficile de faire une analyse lorsque l'on n'a pas les tenants et les aboutissants.

* Monsieur le Maire répond que si Monsieur Dauvergne a besoin d'informations, il peut se déplacer en Mairie.

2) Virement de crédits et décision modificative n°1 au budget assainissement 2008

Renégociation du prêt, budget assainissement 2008

Pour être en adéquation avec les votes précédents sur le budget, l'opposition vote contre.

3) Demande de versement de subvention au titre des amendes de police

Projet refaire le carrefour à l'angle des rues Bernadette Delprat et Comtesse de Ségur. Coût de l'opération 44 530€ dont une aide possible de 31% (soit 13 804€)

Montant du projet, si nous obtenons les subventions : **30 726€**

* Monsieur Engels demande des précisions sur le projet.

* Monsieur le Maire répond que l'aménagement du carrefour est réalisé pour faciliter la rotation des véhicules et surtout des bennes à ordures.

* Monsieur Engels demande si le projet prend en compte le déplacement des personnes à mobilité réduite et des vélos.

* Monsieur le Maire répond qu'une circulation douce est à l'étude et qu'il est prévu d'abaisser les bordures à l'emplacement des passages piétons.

Vote à l'unanimité

4) **Demande de subvention à l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie(ADEME)**

Etude énergétique de tous les bâtiments municipaux réalisée par le bureau d'étude Odile, coût 16000€.

- * Monsieur Villeteau admet que c'est une bonne idée mais que l'on aurait pu y penser lors de la rénovation de la toiture du gymnase Delaunais. Et ainsi poser des capteurs solaires sur le toit.
- * Monsieur Mercier répond qu'il existe une chaufferie pour l'ensemble des bâtiments publics du secteur et que pour le moment il s'était efforcé de négocier le contrat de chauffage.
- * Madame Fortier demande si le CLSH, nouvellement construit sera concerné par cette étude. Car à ce jour, il est chauffé au gaz.
- * Monsieur le Maire répond qu'au moment de la construction du CLSH, le technicien avait déconseillé d'avoir recours aux énergies renouvelables mais que l'étude portera aussi sur le CLSH.

5) **Formation des élus et fixation des crédits affectés**

Pour la formation des élus, le montant des attributions ne peut excéder 20% du montant des indemnités de fonction des élus.

La proposition de la municipalité est de 5%. Répartition des crédits sur la base de 1/29^{ième}. Soit un montant total de 5000€.

Obligations pour obtenir le paiement des formations. Celles-ci doivent être agréées, être en rapport avec la fonction des élus et faire l'objet d'une demande écrite adressée à Monsieur le Maire.

- * Madame Cabanel fait remarquer que 5%, c'est peu !... Cela représente 170€ par élus. Quant on connaît le prix des formations agréées, on ne fait pas grand-chose. De plus, le budget supplémentaire est encore à la marge du budget prévisionnel. 670€ en juin pour 5000€ en octobre, ce qui démontre une gestion affinée.
- * Mr Martin reconnaît que les formations agréées sont très onéreuses mais qu'il existe d'autres moyens de se former. Les colloques, les séminaires, les intervenants sont beaucoup moins chers.
- * Madame Cabanel dit qu'il ne faut comparer un colloque et une formation, les contenus ne sont pas les mêmes.
- * Monsieur le Maire répond que la somme sera évolutive pour les autres années en fonction des expériences des années précédentes.

Lors du vote, l'opposition s'abstient.

6) **Avenant n°1 au règlement intérieur du conseil municipal, relatif à la formation des élus**

7) **Mise en place des référents de quartier**

Mise en place de référents de quartiers sur la commune. La Ville aux Dames sera divisée en cinq secteurs. Les personnes désignées : Mds Bermont, Hoeve, Mrs Leloup, Dansault, Mazaleyrat.

Ces personnes seront chargées de collecter les informations et les demandes des habitants.

- * Madame Fortier émet des réserves. Car à ce jour, il existe déjà des élus dans la commune qui sont chargés de cette mission. De plus ce projet ne favorise pas l'échange, la diversité et peut encourager la délation. Ce projet n'est pas en adéquation avec la démocratie participative telle que l'entend l'opposition (information, communication, échange et recherches de solutions).
- * Monsieur le MAIRE répond que les élus doivent être accessibles et qu'il est difficile aux habitants de venir aux permanences des élus.
- * Madame Guillaumin dit qu'à ce jour, nous avons tous les moyens de communication nécessaire. mais s'interroge sur la réalisation de ce projet et sur les informations données aux habitants. De plus la discussion lors des commissions ont été fortuites.
- * Monsieur Leloup affirme que le projet a été discuté à plusieurs reprises, lors des commissions.
- * Md Guillaumin et Mr Engel (membres de l'opposition) répondent que le sujet a été abordé en questions diverses, à la fin des commissions, dans un délai écourté.
- * Mr Martin membre de la liste divers droite admet que le projet a peut-être été mal expliqué.

8) **Avis relatif à la demande d'autorisation d'exploiter une carrière à ciel ouvert sur VOUVRAY (sablière PLOUX frères)**

La ville aux Dames doit donner son avis par voix de délibération.

- * Md MASSON après lecture dit qu'elle ne voit aucune objection de principe. La société s'engage pour une durée de dix ans, avec remise en état du site après exploitation.
- * Monsieur Engels déclare que les varennnes en bord de Loire se dégradent déjà. Et qu'une exploitation comme celle-ci détruit toujours les paysages et la biodiversité. Pour cette raison l'opposition vote contre.

Sujets hors Conseil Municipal

A l'initiative de l'opposition, il est demandé à Monsieur le Maire d'envoyer aux autorités un **Vœu contre la Privatisation de la Poste** qui risque de précipiter la fermeture du bureau de poste du Grand Village.

Monsieur le Maire n'est pas favorable à cette initiative, car il ne veut pas prendre part au débat national.

- * L'opposition dit ne pas comprendre cette réaction, car toute décision nationale a des retombés pour les Gynepolitains. Du reste beaucoup de Maires de France l'ont compris et ont pris position pour la défense des services publics. (Y compris des Maires de droite)
- * Monsieur le Maire dit qu'il a rencontré les responsables de la Poste et qu'ils ont affirmé que le bureau de poste ne fermerait pas.
- * L'opposition propose la rédaction d'un vœu lors de la prochaine commission.
- * Monsieur le Maire donne un avis favorable, les membres de la majorité ne répondent pas.

Service minimum à l'école

L'opposition propose une discussion sur le service minimum à l'école.

- * Monsieur le Maire dit que de toute façon, il appliquera la loi.
- * L'opposition répond qu'un certain nombre d'élus se sont déjà positionnés contre l'application de cette loi qui remet en cause le droit de grève et la possibilité de lutter contre l'appauvrissement du modèle éducatif.
- * Monsieur le Maire dit qu'il n'a jamais été volontaire pour appliquer la loi mais ***se soumettra*** aux recommandations des autorités, car la commune est passible de sanctions financières.
- * Monsieur Padounou dit que le parlement a décidé et qu'il se soumettra, sans état d'âme !...
- * L'opposition répond que toutes les lois ne sont pas bonnes même si elles ont été votées par le parlement. Les enfants ont le droit à l'éducation. L'école ne doit être considérée comme une garderie. ***Lorsque la loi est mauvaise, on peut et l'on doit Résister !...***

Bassin de rétention et étude hydraulique des eaux pluviales

Les membres de l'opposition ont souhaité parler de la création d'un bassin de rétention au champ fleuri et du déroulement de l'étude hydraulique sur le réseau des eaux pluviales.

- * Monsieur le Maire dit qu'il n'a pas eu de question précise de l'opposition à ce sujet et remet à plus tard le débat. Après la réunion du 6 novembre avec la DGAF ;